



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 84-2024-110

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

84-2024-04-19-00006 - Arrêté préfectoral n° 2024-79 du 19 avril 2024 relatif à la composition du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité d'enseignement « pédagogie », option « danse contemporaine ».?? (2 pages) Page 168

84-2024-04-19-00007 - Arrêté préfectoral n° 2024-80 du 19 avril 2024 relatif à la composition du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité d'enseignement ??« formation musicale ».?? (2 pages) Page 170

84-2024-04-19-00008 - Arrêté préfectoral n° 2024-81 du 19 avril 2024 relatif à la composition du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité d'enseignement ??« histoire de la danse ».?? (2 pages) Page 172

#### **84\_DREETS\_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /**

84-2024-04-19-00002 - 2024.04.19 arrêté cadre portant détermination de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes.pdf (3 pages) Page 174

#### **84\_SGAMISE\_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est / Direction de l'administration générale et des finances**

84-2024-04-19-00004 - délégation générale validée ??portant délégation de signature à Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité??auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est (10 pages) Page 177

84-2024-04-18-00004 - délég ordct sdaire validée ??portant délégation de signature à Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité??auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est en matière d'ordonnancement secondaire (12 pages) Page 187

**ARRÊTE N° DREETS/T/2024/19**

Lyon, le 19 avril 2024

**Arrêté cadre  
portant détermination de la localisation des unités de contrôle et des sections  
d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne Rhône-Alpes, soussignée ;

**Vu** le code du travail, notamment dans ses articles R. 8122-4 à R. 8122-6

**Vu** le décret n°2017-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Mme Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021 ;

**Vu** l'information du CSA de la DREETS en date du 26 septembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté cadre DREETS/T/2024/12 du 28 mars 2024 portant détermination du nombre et de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail publié au JORF n°0075 du 29 mars 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) compte :

**1 Unité de contrôle à compétence régionale**

Une unité régionale d'appui et de contrôle en matière de travail illégal et de fraude à la réglementation des prestations de service internationales est constituée et rattachée au service régional du pôle politique du travail.

**28 Unités de contrôle à compétence départementale ou inter départementale**

Les nombres d'unités de contrôle par département, des sections d'inspection du travail par unité de contrôle et leur localisation géographique sont définis comme suit :

Département	Unité de contrôle	Nombre de sections	Localisation géographique
Ain	UT01UC01 (Ain-Nord)	8	34 avenue des Belges - Quartier Bourg Centre 01000 Bourg en Bresse
	UT01UC02 (Ain-Sud)	8	
Allier	UT03UC01	8	20, rue Aristide Briand CS60042 03402 YZEURE
Ardèche	UT07UC01	7	7 Bd du Lycée - 07007 PRIVAS
Cantal	UT15UC01	5	1 rue de l'OLMET 15000 AURILLAC
Drôme	UT26UC01	8	70 Avenue de la Marne 26000 Valence
	UT26UC02 (dont compétence interdépartementale transports routiers Drôme – Ardèche)	8	
Isère	UT38UC02 (Nord - Isère)	12	6 rue Isaac Asimov 38300 Bourgoin-Jallieu
	UT38UC03 (Grenoble Nord et Ouest)	12	5 crs de Verdun 38200 Vienne 1, avenue Marie Reynoard 38029 Grenoble Cedex 02
	UT38UC04 (Grenoble Est et Sud)	12	
Loire	UT42UC01 (Loire Nord)	4	14 rue Waldeck Rousseau - 42300 Roanne,
	UT42UC02 (Loire Sud-est)	9	10 rue Claudius Buard - CS 50381 - 42050 Saint-Etienne
	UT42UC03 (Loire Sud-ouest)	9	
Haute Loire	UT43UC01	6	4 avenue Général de Gaulle - 43000 Le Puy-en Velay
Puy de Dôme	UT63UC01 (généraliste)	10	2 rue Pélissier - 63100 Clermont Ferrand
	UT63UC02 (à dominante)	9	
Rhône	UT69UC01 (Lyon – Centre)	11	8-10 rue du Nord - 69625 Villeurbanne
	UT69UC02 (Rhône-Sud-Ouest)	10	
	UT69UC03 (Lyon – Villeurbanne)	10	
	UT69UC04 (Rhône – Centre-Est)	10	70 Rue des Chantiers du Beaujolais 69400 Limas
	UT69UC05 (Rhône – Nord et Agriculture)	10	
	UT69UC06 (Rhône – Transports)	10	
	UT69UC07 (Lyon-Vallée du Rhône)	8	
Savoie	UT73UC01 (Savoie - Est)	8	321 chemin des moulins - BP 91113 - 73011 Chambéry Cedex
	UT73UC02 (Savoie - Ouest)	7	
Haute Savoie	UT74UC01 (Bassin du Lémanique)	8	48 avenue de la République 74960 Cran-Gevrier
	UT74UC02 (Bassin Annécien)	8	
	UT74UC03 (Vallée de l'Arve)	8	

La compétence sectorielle, thématique et géographique de chaque unité de contrôle et de chacune des sections d'inspection du travail qui les composent est déterminée par un arrêté spécifique.

**Article 2 :**

La présente décision se substitue à l'arrêté cadre DREETS/T/2024/12 du 28 mars 2024 portant détermination du nombre et de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses dispositions entreront en application le jour de sa publication.

**Article 3 :**

Le responsable du pôle politique du travail et selon les départements, les directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités et les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Directrice Régionale,

Signé : Isabelle NOTTER

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03. La décision contestée doit être jointe au recours.*